

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2014

FINANCES COMMUNALES

BUDGET DE L'EXERCICE 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget de la commune doit être modifié afin d'intégrer en section de fonctionnement et en section d'investissement les crédits correspondant aux résultats de la clôture budgétaire définitive du SIVOM VENE ET MOSSON, lequel a été dissout par arrêté préfectoral 2014/01/788 du 15 mai 2014.

Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n°2. Le nouveau total de la section de fonctionnement en équilibre dépenses/recettes est de 5 684 699,07 €, et celui de la section d'investissement est de 1 398 846,51 €

FINANCES COMMUNALES

PRESTATIONS ET SERVICES REVISION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Les nouveaux tarifs à compter du 1^{ER} Janvier 2015 sont les suivants :

- **Droits d'inscription Médiathèque municipale**

Adultes héraultais sans Pass'agglo	10 €
Habitants de la communauté d'agglomération de Montpellier avec le Pass'agglo	8 €
Habitants de la communauté d'agglomération de Montpellier avec le Pass'agglo et le Passeport Multimedia pour accès aux médiathèques du réseau de Montpellier agglomération	10 €
Tarif réduit : couples	18 €
Tarif réduit : couples avec le Pass'agglo	15 €
Tarif réduit : jeunes entre 18 et 25 ans	5 €
Enfants jusqu'à 18 ans, titulaires des minimas sociaux, demandeurs d'emploi	Gratuit

- **Cimetière droits de place pour vente de plantes et fleurs à l'entrée du cimetière :**

55,00 € par jour

Photocopies

Associations : Tirages en format A4, 0,10€ la copieN&B

Particuliers : Tirages en format A4, 0,20€ la copieN&B

Tickets de cantine

Public concerné	Détail cantine	Détail ALAE	Tarif du ticket en euros
1 enfant école publique	3,15	0,65	3,80
2 enfants et plus école publique	2,95	0,65	3,60
Personnel	4,50		4,50
Extérieurs, Enseignants	4,60		4,60

Tarifs applicables aux ALAE et ALSH

- Accueil de Loisirs associé à l'Ecole (ALAE), tarif accueils matin et soir

TRANCHES REVENUS MENSUELS		TARIFS	TARIFS	TARIFS
		ALAE/30mn	ALAE/30mn	ALAE/30mn
		1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
0 €	400 €	0,20 €	0,18 €	0,15 €
401 €	800 €	0,25 €	0,23 €	0,20 €
801 €	1 200 €	0,45 €	0,43 €	0,40 €
1 201 €	1 600 €	0,60 €	0,58 €	0,55 €
1 601 €	2 000 €	0,73 €	0,70 €	0,68 €
2 001 €	2 800 €	0,83 €	0,80 €	0,78 €
2 801 €	3 200 €	1,15 €	1,13 €	1,10 €
3 201 €	3 600 €	1,30 €	1,28 €	1,25 €
3 601 €	4 200 €	1,40 €	1,38 €	1,35 €
4 201 €	4 800 €	1,58 €	1,55 €	1,53 €
4 801 €	5 400 €	1,75 €	1,73 €	1,70 €
A PARTIR DE 5401 €		2,00 €	1,95 €	1,90 €

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

TRANCHES REVENUS MENSUELS		TARIFS	TARIFS	TARIFS
		ALSH/ ½ JOUR	ALSH/ ½ JOUR	ALSH/ ½ JOUR
		1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
0 €	400 €	3,75 €	3,55 €	3,35 €
401 €	800 €	3,85 €	3,65 €	3,45 €
801 €	1 200 €	3,95 €	3,75 €	3,55 €
1 201 €	1 600 €	4,15 €	3,95 €	3,75 €
1 601 €	2 000 €	4,35 €	4,15 €	3,95 €
2 001 €	2 800 €	4,80 €	4,60 €	4,40 €
2 801 €	3 200 €	6,15 €	5,95 €	5,75 €
3 201 €	3 600 €	7,45 €	7,25 €	7,05 €
3 601 €	4 200 €	8,70 €	8,50 €	8,30 €
4 201 €	4 800 €	10,05 €	9,85 €	9,65 €
4 801 €	5 400 €	11,35 €	11,15 €	10,95 €
A PARTIR DE 5401 €		12,70 €	12,50 €	12,30 €

Supplément repas : 3,15 €
Supplément goûter : 0,40 €

Pour les séjours : la base de calcul du tarif est égale à 7% du quotient familial mensuel du foyer de l'enfant, avec un prix « plancher » compris entre 25€ et 40€ par jour : 25€ pour les séjours de moins de 3 jours, 30€ pour les séjours de 3 à 4 jours, 35€ pour les séjours de 5 jours et 40€ pour les séjours supérieurs à 5 jours.

Pour les chantiers jeunes en France : tarif unique de 60€.

Pour les chantiers jeunes à l'étranger : la base de calcul du tarif est égale à 7% du quotient familial mensuel du foyer de l'enfant, avec un prix « plancher » de 60€.

• **Accueil de Loisirs Sans Hébergement ADOS (A.L.S.H. ADOS) et CLUB PREADOLESCENTS (ALSH PREADOS)**

TRANCHES DES REVENUS MENSUELS		TARIFS ALSH/AN
0 €	1 000 €	20,00 €
1 001 €	2 800 €	30,00 €
A PARTIR DE 2801 €		40,00 €

• **Sorties (hors accueils préados et ados)**

Coût de la prestation	Tarif
Prestation > 15 €	10 €
Prestation de 10 à 15 €	6 €
Prestation de 5 à 10 €	3 €
Prestation < 5 €	2 €

• **Primes aux nouveau-nés :** 30,00 €

ENVIRONNEMENT

**TRAITEMENT CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN EN ZONE FORESTIÈRE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

Comme chaque année, le conseil municipal a sollicité une aide **la plus élevée possible** du Département de l'Hérault pour le traitement contre la chenille processionnaire du pin d'une surface en zone forestière de 16,96 ha soit un coût de 1187,20 € HT pour 2014.

**TRAVAUX REFECTION DE LA TOITURE DU CHATEAU MALLET AVENANT N°1 -
Entreprise LANGUEDOC TOITURES**

A l'issue de la consultation en date du 20 mars 2014, l'entreprise Languedoc Toitures a été retenue pour réaliser les travaux de réfection de la toiture du Château Mallet. Lors de la réalisation des travaux, il est apparu que trois plafonds dont un datant du 18^{ème} siècle étaient superposés et que l'aménagement d'accès les aurait dangereusement fragilisés. Il a donc fallu envisager la mise en sécurité d'accès extérieurs à la toiture. (rails, garde-corps et échelles).

En conséquence, l'entreprise Languedoc Toitures a établi un avenant au marché d'un montant de 4 942,00 € HT approuvé par le conseil municipal.

FINANCES COMMUNALES

DOMMAGES OCCASIONNES PAR LES INTEMPERIES DE SEPTEMBRE 2014 DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune de Cournonterral a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les intempéries des 29 et 30 septembre 2014 par arrêté interministériel du 4 novembre paru au journal officiel le 7 novembre 2014.

La commune déplore des dégâts essentiellement sur la voirie et les berges de Coulazou... Les interventions à prévoir sont donc les suivantes :

Chemin du Pont : La route d'accès aux habitations a été fortement dégradée et le revêtement en enrobé s'est arraché. Il est impératif de procéder à une réfection en bicouche sur 150 m² avec préparation du sol avec apports, nivellement et compactage. Le coût est estimé à 3 750 € HT soit 4 500 € TTC.

Accès vigne du parc (parking) : La buse qui récupère les eaux de pluie du village a éclaté sous la pression de l'eau, juste avant le dernier regard. Il est nécessaire de remplacer une buse qui a cédé sous la pression de l'eau et de redimensionner l'ouvrage de prise en charge des eaux pluviales pour un coût estimé à 7 916,66 € HT soit 9 500 € TTC

Ruisseau le Coulazou : La voirie d'accès et les berges du cours d'eau ont été fortement éprouvées au niveau du viaduc, ravinement des merlons en bordure du lit mineur, nombreux débris végétaux et embâcles. La voirie d'accès a également subi d'importants dégâts. Il faut donc faire procéder à des travaux de rivière et à la réfection de la voirie d'accès pour un coût estimatif de 10 416,66 € HT soit 12 500 € TTC

Le coût global estimatif de l'ensemble de ces travaux s'élève donc à 22 083,33 € HT soit 26 500 € TTC. Afin de financer cette opération, la commune sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général de l'Hérault, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (*DDTM 34*), de l'Etat, service interministériel de défense et de protection civile et au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR), et de la Région Languedoc Roussillon.

FINANCES COMMUNALES

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DE LUMINAIRES VETUSTES DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE HERAULT ENERGIES

Dans le cadre de la mise aux normes des matériels d'éclairage public, d'une démarche d'économie d'énergies et d'optimisation de l'éclairage des voies et espaces publics, il y a lieu de compléter le programme de remplacement de luminaires vétustes ou obsolètes (tubes néon principalement) et d'élimination de quelques « points noirs » dans les voies de forte fréquentation piétonne.

Une 2nde phase de travaux est donc proposée pour 2015 d'un montant estimé à 50 000 € H.T.

Le coût estimatif de cette opération est de 50 000,00€ H.T.

Afin de financer cette opération, une demande d'aide financière sera déposée auprès d'Hérault Energies.

PATRIMOINE COMMUNAL

INTEGRATION DES VOIES ET PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LE COULAZOU DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'association syndicale et l'ensemble des co-lotis du lotissement « le Coulazou » ont demandé la rétrocession des voies et parties communes de ce lotissement dans le domaine public communal, soient les parcelles AP 191/AP 192/AP 196 (espaces verts) et AP 198/AP 221 (voirie). Cette demande a été

acceptée par le conseil municipal qui autorise le Maire à suivre la procédure d'intégration et à signer les actes correspondants. Les frais notariés seront à la charge de l'association syndicale

Le Conseil Municipal, a décidé d'intégrer les voies et parties communes du lotissement le Coulazou dans le domaine public communal, et a autorisé le Maire à suivre la procédure d'intégration et à signer les actes notariés correspondants. Les frais notariés seront à la charge de l'association syndicale.

PATRIMOINE COMMUNAL

ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 142

Il y a lieu d'acquérir la parcelle AP 142 qui se situe route de Pignan et qui donne accès au lotissement le Coulazou, cette dernière faisant partie de la voirie et ayant été omise lors de la cession des espaces communs du lotisseur à l'association syndicale libre du lotissement. Le lotisseur « Groupe GGL » par courrier du 3 octobre 2014 a proposé de céder gratuitement cette parcelle à la Commune.

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition de cette parcelle et de l'incorporer dans le domaine public communal.